

De la guerre des experts ... à celle des communes

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **24 (1987)**

Heft 871

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1019742>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Dans le cas de l'actuelle course aux armements entre l'Est et l'Ouest et d'un point de vue occidental, la question fondamentale est donc: que veut vraiment l'Union soviétique? Imposer son système économique et social (et aussi sa domination) au monde entier, comme l'affirment volontiers ceux qui ne l'aiment pas et

qui, pour toutes sortes de raisons, s'en méfient profondément? Ou principalement se prémunir contre des menaces extérieures plus ou moins réelles, ainsi que le pensait, par exemple, un George Kennan? Vastes questions, dira-t-on sans doute et non sans raison – si vastes qu'on ne saurait les aborder ici. Mais il n'est peut-être

pas sans intérêt de savoir qu'en dernière analyse, c'est celles-là qui comptent.

Jean-Christian Lambelet

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. J.-Ch. Lambelet est professeur au département d'économétrie et d'économie politique (DEEP) de l'Université de Lausanne et à l'Institut des hautes études internationales (HEI) de Genève.

ENERGIE

De la guerre des experts ...

■ (jd) La ville de Zurich a commandé deux études sur les possibilités d'influencer le développement de la consommation d'électricité. Le bureau Infrac – connu pour ses positions écologistes – et Elektrowatt divergent dans leurs conclusions. Pour le premier il est possible à certaines conditions de se passer du nucléaire, pour le second, c'est un scénario impensable. Infrac estime à 30% de la consommation le potentiel d'économie, Elektrowatt à 15%. Cette différence d'appréciation se

retrouve lorsqu'il s'agit d'évaluer la place future de la production d'électricité par le couplage chaleur-force, qui varie du simple (Elektrowatt) au double (Infrac), parce qu'Elektrowatt ne met pas l'accent sur la production décentralisée d'énergie. Cette controverse illustre une fois encore qu'en matière énergétique les antagonismes ne sont pas d'abord de nature technique mais bien politique: les moyens disponibles sont valorisés en fonction des objectifs qu'on privilégie.

... à celle des communes

Alors que la consommation d'énergie continue de croître, le débat politique est toujours bloqué sur l'importance des compétences à attribuer à la Confédération. Pourtant la politique énergétique se décide concrètement de manière très décentralisée. Par exemple au niveau communal. En effet les communes sont compétentes pour la distribution d'électricité sur leur territoire. Elles peuvent exécuter cette tâche elles-mêmes ou accorder une concession à un distributeur. La législation fédérale les autorise à imposer des conditions aux distributeurs, afin de préserver leurs intérêts légitimes.

C'est à cet enjeu précis que sont confrontées 40 communes du canton de Bâle Campagne. Approvisionnées par la société Elektra, elles ont à renouveler d'ici la fin de l'année la concession qui les lie à cette entre-

prise. Cette dernière milite en faveur de la construction de nouvelles centrales nucléaires et favorise la propagation du chauffage électrique par des tarifs de faveur, une attitude en contradiction avec la volonté clairement exprimée par la population de cette région. Le renouvellement des concessions offre aux communes la possibilité d'imposer à la société Elektra un certain nombre de conditions qui concrétisent les exigences d'une politique énergétique conforme aux vœux de la région: obligation d'acheter le courant produit par des sources alternatives et décentralisées à un prix équivalent à celui des centrales nucléaires; clause d'adaptation de la concession aux dispositions légales ultérieures; dispositions sur la structure des tarifs (interdiction des tarifs de promotion et de certains usages comme le chauffage extérieur).

COMPOSTAGE

Dans la cuisine

■ (mam) DP a déjà beaucoup parlé du compostage des déchets organiques. En cas d'utilisation généralisée, cette technique permettrait de réduire considérablement la masse des ordures ménagères qui menacent les décharges et usines d'incinération d'engorgement définitif.

Un préjugé bien répandu veut que le compostage soit réservé aux propriétaires de villas ou au moins de jardins potagers. Les installations qui transforment les déchets en terreau sont encombrantes, malodorantes et peu à même de s'intégrer dans une kitchenette. Pierre Lehmann travaille sur le sujet depuis des années. Mis au point avec l'aide de membres du WWF qui l'ont testé à domicile, son nouveau panier à compostage s'avère parfaitement utilisable en milieu urbain. La Confédération, les cantons de Vaud, du Jura et de Genève ont apporté leur soutien financier à l'expérience.

L'appareil se présente comme un cylindre de 80 cm de hauteur; les déchets sont introduits par le haut et le compost récupéré par le bas après trois à quatre mois. L'utilisation de marc de raisin en granulé accélère le processus et neutralise efficacement les éventuelles mauvaises odeurs.

Vendue au prix de 300 fr., cette petite merveille est à commander au WWF, case postale 2995, 1211 Genève 2.

Les sceptiques peuvent obtenir gratuitement le mode d'emploi, ou téléphoner à Pierre Lehmann, Société d'étude de l'environnement, Vevey (021 / 51 05 15) pour tous renseignements.